

Communiqué du mardi 5 mai 2020 : Décisions du Comité de Direction de la L.F.P.L.

Suite à la décision du Comité Exécutif de la F.F.F., en sa réunion du 16 avril 2020, d'arrêter les compétitions 2019/2020 ([cliquez sur ce lien](#)), les membres du Comité Directeur de la Ligue de Football des Pays de la Loire se sont réunis ce lundi 4 mai en visioconférence :

- **Gestion financière des clubs et de la Ligue de Football des Pays de la Loire**

Le Président de la Ligue de Football des Pays de la Loire tient d'abord à rappeler que la Ligue appartient à tous les clubs de son territoire et qu'elle se doit d'être à leur service. C'est dans cet état d'esprit que le Comité de Direction, réuni ce lundi 4 mai, a pris les décisions suivantes :

- Report du paiement de l'acompte sur licences, **habituellement réglé le 1er juillet, au 5 septembre** si le redémarrage de la saison s'effectue à partir de début septembre
- Pour les clubs dont le solde de compte est créditeur **en date du 31 mai**, remboursement de l'intégralité de ce solde ;
- Pour les clubs dont le solde de compte est débiteur **en date du 31 mai**, la règle habituelle (à savoir le règlement intégral pour le 30 juin) reste en vigueur et est à privilégier. Exceptionnellement, et pour tenir compte des événements, les clubs concernés ont la possibilité d'opter :
 - Pour **un échelonnement du règlement en 3 mensualités**, à savoir le 30 juin, le 31 juillet et le 31 août ;
 - Pour **le prélèvement de la totalité du solde lors du prélèvement de l'acompte**, à savoir le 5 septembre.

Le CODIR de la Ligue a pris note avec satisfaction de la création d'un « Fonds de Solidarité pour les clubs » initiée par la FFF et la LFA, et s'engage bien évidemment à l'abonder prochainement, suivant les modalités édictées par le groupe de travail fédéral.

- **Rappel de notre organisation**

En ces temps particuliers, la LFPL met tout en œuvre pour continuer à vous accompagner et à traiter l'ensemble de vos questions. Vous pouvez ainsi utiliser l'adresse contact@lfpl.fff.fr. Chaque message sera transféré vers le service concerné et chaque demande sera traitée. Pour plus d'informations concernant les « clubs employeur », notre service d'aide et d'accompagnement des clubs se tient à votre disposition via son responsable Laurent Ydier : lydier@lfpl.fff.fr. Retrouvez également toutes nos informations pratiques et nos précédents communiqués sur cette page dédiée ([cliquez sur ce lien](#)). Nous reviendrons vers vous très prochainement avec d'autres informations. Bon courage à toutes et tous, ainsi qu'à vos proches.

« Ensemble, soyons P.R.E.T.S., soyons Foot »

